



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### OBJET

Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1°;

**1-Commande publique**

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

**1-1 Achat d'une prestation**

**N°2026-23**

**Considérant** la proposition de contrat de cession des droits d'exploitation émanant de FACILE A JOUER - 104 Rue Bossuet 69006 LYON, représenté par Mr Franck Mollier, pour le spectacle « Les grandes illusions de Dani Lary avec son équipe » le Jeudi 10 juin 2027 à l'espace Louis Simon ;

**Achat du spectacle  
« Le spectacle de grandes  
illusions de Dani Lary avec  
son équipe »  
le Jeudi 10 juin 2027 à  
l'espace Louis Simon**

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 - DE SIGNER** un contrat de cession des droits d'exploitation émanant de FACILE A JOUER - 104 Rue Bossuet 69006 LYON, représenté par Mr Franck Mollier, pour le spectacle « Les grandes illusions de Dani Lary avec son équipe » le Jeudi 10 juin 2027 à l'espace Louis Simon.

**ARTICLE 2 - DE DIRE** que les crédits d'un montant total de 10 440 € TTC seront inscrit au 311 / 6232 / 2412 / 2412.222 et répartis ainsi :

- Un acompte, d'un montant de 3 132 € TTC, en janvier 2027.
- Le solde, d'un montant de 7 308 € TTC, après la représentation

**ARTICLE 3 - DE S'ENGAGER** à proposer l'inscription des crédits correspondants au BP 2027.

**ARTICLE 4** - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 27 février 2026

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 03/03/2026

de sa mise en ligne le : 03/03/2026

de sa notification le : 03/03/2026